



Cigales et Grillons

PERI-SCOLAIRE

Mars / Avril 2026

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire

SIIS
Boynes – Givraines
Yèvre-la-Ville

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Élémentaire : Nom de l'enseignant en 2025-2026 :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Élémentaire : Nom de l'enseignant en 2025-2026

Adresse complète: Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF :

(à renseigner OBLIGATOIREMENT)

Le justificatif CAF de votre QF

doit nous être fourni
obligatoirement. Merci.

(7 chiffres + 1 lettre)

QF :

(Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026)

Merci de remplir pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires.

Imprimé disponible sur l'accueil périscolaire ou sur le site www.cigalesetgrillons.com.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h00 à 09h00			Mars 2026 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)								Soir de 16h30 à 19h00		
	Lundi 2	Mardi 3	Mercredi 4	Jeudi 5	Vend 6	Lundi 9	Mardi 10	Mer 11	Jeudi 12	Vend 13			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Lundi 16	Mardi 17	Mer 18	Jeudi 19	Vend 20	Lundi 23	Mardi 24	Mer 25	Jeudi 26	Vend 27			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Lundi 30	Mardi 31											
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

Matin de 07h00 à 09h00			Avril 2026 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)								Soir de 16h30 à 19h00		
	Mer 1	Jeudi 2	Ven 3	Lundi 6	Mardi 7	Mer 8	Jeudi 9	Vend 10	Lundi 13	Mardi 14			
Matin	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VACANCES				
Soir	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		VACANCES			
	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24	Lundi 27	Mardi 28			
Matin	VACANCES		VACANCES	VACANCES		VACANCES		VACANCES					
Soir		VACANCES			VACANCES		VACANCES						
	Mer 29	Jeudi 30											
Matin	ALSH	<input type="checkbox"/>											
Soir	ALSH	<input type="checkbox"/>											

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV, ANCV CONNECT ou CESU préfinancés papier uniquement

Par carte bancaire :

A
Le

Signature :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur les communes de Boynes, Yèvres et Givraines, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil périscolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en périscolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

Centre Socio Culturel
1 place de la République
45300 BOYNES
Tél : 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés. De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier ou par mail à accueil@cigalesetgrillons.com.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com .

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

Toute inscription faite doit être décommandée si l'enfant ne peut pas être présent. A défaut d'annulation, la prestation non honorée sera facturée.

*Pour le lundi, mardi : annuler le vendredi matin précédent avant 08h00

*Pour le jeudi, vendredi : annuler le mardi matin précédent avant 08h00

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription ou sur www.cigalesetgrillons.com, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitant Boynes	
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00
Tranche 1 QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance
Tranche 2 QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance
Tranche 3 QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance
Tranche 4 QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance

La facturation se fera en fin de mois suivant vos inscriptions.

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les inscriptions faites et non annulées dans les délais.

Mode de règlement et facilité de paiement :

En cas de difficultés financières le CCAS de votre commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV, ANCV Connect ou TICKETS CESU préfinancés papier uniquement

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.